

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chau-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88. tél. adm. et publ. (039) 3 10 87, CCP 23-313 - Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 67 10, CCP 10-8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 - ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.—, 3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.—. LE NUMÉRO 30 ct. - Directeur: René Meylan - Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

Le nouveau règlement de maturité fédérale: RÉACTIONNAIRE!

Ce règlement, dépassé avant d'avoir vu le jour, a été adopté à la fin de mai par le Conseil fédéral. Il marque un progrès, il est vrai, en ne contraignant plus les médecins à l'étude obligatoire du latin, ce qui donnera beaucoup plus de liberté à l'orientation scolaire. Ceci dit, il se révèle, comme nous l'avions annoncé, dirigiste absurdement, en rendant réglementairement impossible toute adaptation de l'enseignement gymnasial. C'est une ordonnance réactionnaire. Deux hommes bien placés pour connaître la matière ont déjà dénoncé publiquement l'abusif décret, qui, sous prétexte d'uniformiser les connaissances requises pour commencer des études de médecine, impose, en fait, ses normes à l'ensemble de l'enseignement gymnasial suisse.

M. Yersin, directeur du gymnase cantonal vaudois du Belvédère, a relevé deux points dans son discours de promotion. Jusqu'ici, pour l'obtention du baccalauréat et de la maturité, le travail de l'année comptait pour deux tiers et l'examen pour un tiers, ce qui est un dosage parfait entre les qualités de régularité et d'adapta-

tion. Le nouveau règlement fédéral exige que le décompte se fasse sur la base moitié-moitié. C'est au rebours même du bon sens pédagogique, c'est à contre-courant des efforts qui tendent aujourd'hui à limiter l'arbitraire de tout examen. De quel droit Berne nous imposerait-il, sans justification, ses normes? Deuxième exemple: la maturité considère comme obligatoire l'assimilation de la matière de dix disciplines (sans compter le dessin); le règlement veut que soit consacrée une culture encyclopédique, tout en étant, bien sûr, incapable de définir le contrôle qualitatif de l'enseignement de ces disciplines. Mais il suffit de ces exigences fédérales, qui n'ont pas varié depuis 1925, comme si la somme des connaissances utiles n'avait pas changé en quarante ans, pour que soient bloquées toutes possibilités d'adaptation et d'expérimentation nouvelles; l'introduction des branches à option, par exemple, serait considérée réglementairement comme illégale.

Autre prise de position, celle de M. Egger. On sait qu'il a été désigné, avec discrétion, par M. Tschudi pour ras-

sembler la documentation utile en vue d'une meilleure coordination scolaire; comme tel, il a suivi les travaux qui ont préparé la nouvelle ordonnance fédérale sur la maturité.

Or dans le dernier numéro de la revue « Choisir », juillet-août 1968, il compare les travaux des experts du Conseil de l'Europe (qui se sont efforcés de définir les qualifications de la maturité universitaire) au régime suisse rigide, difficilement adaptable, notamment parce que « le gymnase continue à être soumis à son décalogue de branches de maturité ». Sous sa plume, c'est une remarque de taille.

Il serait infiniment souhaitable que les cantons refusent d'appliquer ce nouveau règlement, qu'ils démontrent par un mémoire juridique que la compétence de la Confédération en la matière ne repose pas sur une base constitutionnelle suffisante et qu'enfin ils définissent, à l'échelle romande en tout cas, par concordat intercantonal, les règles souples des exigences minimales et de la coordination scolaire. Il faut faire valoir en ce domaine la contestation. C'est l'heure. **D.P.**



Congrès
à l'américaine

La Convention républicaine siège depuis hier à Miami pour désigner ses candidats officiels à la présidence et à la vice-présidence des Etats-Unis. Tout s'y déroule dans la plus pure tradition américaine, c'est-à-dire avec manœuvres de coulisse, orchestre, danses et minijupes... (notre photo).

Mauvaise surprise pour un Français trop confiant

Genève: Une voiture disparaît avec son contenu: Cent kilos d'or

Et l'impensable, l'incroyable arriva... C'est probablement ce qu'un Français venu à Genève lundi pour acheter de l'or pour un tiers, expliquera à ses interlocuteurs lorsqu'il leur racontera que les cent kilos de métal jaune qu'il venait d'acquérir s'étaient volatilisés, de même que la voiture dans laquelle il avait déposé les lingots.

En effet, une fois son achat fait, le Français s'était rendu dans un bureau de change de Cornavin pour y liquider des formalités. Vraisemblable-

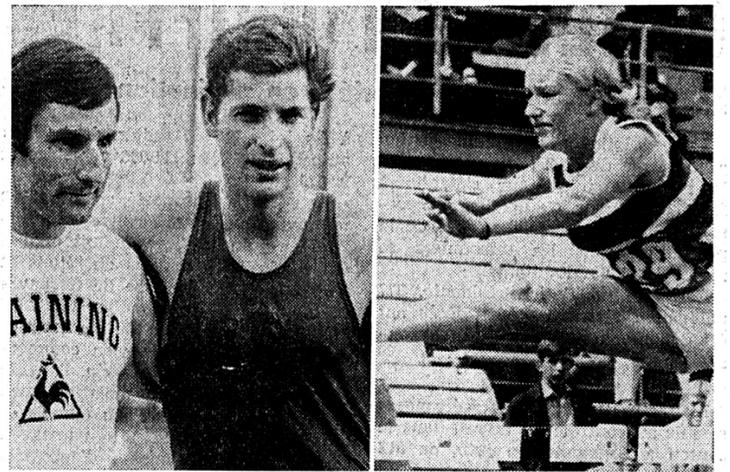
ment très confiant — c'est le moins que l'on puisse dire — le malheureux acheteur s'était éloigné du précieux véhicule après avoir dissimulé l'or dans une cachette, et en laissant tout bonnement la clé de contact sur le tableau de bord. Lorsqu'il revint pour reprendre possession de sa voiture, celle-ci avait disparu avec son contenu d'une valeur d'un demi-million de francs. Quelques heures plus tard, on devait retrouver le véhicule vide au Petit-Saconnex.



Pontresina:
« première »
réussie

La première ascension d'une des parois les plus difficiles des Alpes suisses a été réussie par les trois guides de Pontresina (notre photo, de gauche à droite) Leo Blättler, Ernst Neracher et Paul Nigg; celle de la face nord-est du Pizzo Val della Neve, considéré aussi difficile, sinon plus, que la paroi nord de l'Eiger. Les alpinistes ont mis septante-six heures pour la vaincre.

Reflets des championnats suisses d'athlétisme



Sept nouveaux records suisses et deux records égalés, trois records de saison et trois limites olympiques, tel est le bilan des championnats suisses d'athlétisme au Letzigrund à Zurich. Le 80 mètres haies a été remporté par Meta Antenen (notre photo de droite) en 10,7 secondes. Au saut en hauteur, Thomas Wieser (photo de gauche, à droite) établissait un nouveau record de 2,11 m.; ce résultat fut aussitôt égalé par Michel Portmann (à gauche).

Cela s'est passé dans notre pays

ZURICH: Tué sur un chantier. — Un camion qui travaillait dans une gravière à Embrach (ZH) s'est embourbé lundi soir vers 17 h. et s'est renversé. Un conducteur de trax qui se trouvait à proximité, M. J. Rohrer, né en 1937, est resté pris sous le véhicule et a été tué sur le coup.

ZURICH: Une étoile soviétique. — La célèbre actrice de cinéma russe Tatiana Samoilova, l'inoubliable interprète de « Quand passent les Cigognes », est arrivée lundi à Zurich en compagnie du cinéaste Alexander Zarkhi. Les deux artistes doivent assister mercredi à la première suisse de leur film « Anna Karenine » à Zurich, ainsi qu'à la première lausannoise, quelques jours plus tard.

LA CNA EN 1967. — Avec 74 161 entreprises soumises à l'obligation d'assurance, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents a vu augmenter le nombre des maisons affiliées de 127 en 1967. Elle a procédé à 12 189 inspections, dont 1199 à la suite d'accidents. Elle a ordonné la

prise de 11 788 mesures de protection, consécutives à ces visites, alors qu'elle se voyait obligée de sévir contre 28 chefs d'entreprises (23 en 1966) qui avaient contrevenu aux prescriptions de sécurité.

Sur un nombre de 6448 examens médicaux (5781 en 1966) 6074 se sont conclus par la reconnaissance de l'aptitude de l'ouvrier à poursuivre son activité, alors que dans 374 le travailleur était reconnu provisoirement ou définitivement inapte.

LES MÉDECINS ET LA REVISION DE LA LAMA. — Les médecins suisses viennent de prendre position au sujet de la lettre circulaire de l'Office fédéral des assurances sociales, relative à une éventuelle révision de l'assurance maladie. Les médecins suisses sont opposés à une telle procédure, estimant qu'il faut d'abord que la dernière révision partielle fasse ses preuves. Le corps médical helvétique s'oppose en particulier à l'introduction de l'assurance maladie obligatoire et à la création d'un tarif unique. Mais les médecins suisses, sans rejeter

le principe d'une révision totale, font diverses propositions, dont la plus importante concerne l'adaptation des subventions fédérales à la condition matérielle des assurés.

LUCERNE: Chasse au faux policier. — La police cantonale lucernoise est à la recherche d'un individu qui a commis une escroquerie au détriment d'un Italien établi à Lucerne. Se faisant passer pour un policier, ce bandit a perquisitionné dans le logement de ce travailleur étranger, et lui a volé son passeport et 265 000 francs (1850 fr.).

DES LAURIERS POUR LA PROTECTION CIVILE. — La protection civile suisse est celle qui est la mieux organisée dans le monde. Tel est du moins l'avis de M. Lauriston S. Taylor, conseiller spécial du président Johnson pour les questions de défense civile, qui a fait cette déclaration à Washington, au cours d'une interview à la radio à son retour d'un voyage d'étude fait récemment en Suisse et au cours duquel il a eu l'occasion de visiter plusieurs abris de la protection civile suisse.

LUGANO: La police ne chôme pas. — La police de Lugano a arrêté deux Italiens qui avaient commis des escroqueries au change, dans deux pharmacies de la ville, ainsi que l'auteur d'un incendie criminel, survenu dans une ferme du district de Lugano, le 1^{er} août, et qui avait occasionné pour 15 000 fr. de dégâts: il s'agit d'un ouvrier agricole qui voulait se venger de son employeur, parce que celui-ci ne lui donnait que très peu d'argent de poche, versant la plus grande partie de sa paye sur un carnet d'épargne.

On signale également l'arrestation de touristes allemands qui, pour s'offrir des vacances au Tessin à bon compte, avaient émis pour plusieurs milliers de francs de chèques sans provisions.

Enfin, la police signale une série de vols commis entre le 30 juillet et le 1^{er} août dans plusieurs localités du district de Lugano. Le butin est d'environ 25 000 fr. Les soupçons se portent sur deux Tziganes.

ZURICH: Autre son de cloche. — Le 15 juillet, on apprenait, à Zurich, qu'un tribunal israélien s'occupait d'une affaire d'escroquerie, dont la victime était, selon cette information, un citoyen suisse, de Berne, lésé de 1 300 000 fr. L'affaire concernait des participations dans des entreprises industrielles en Israël, pour lesquelles le citoyen suisse, M. Willi, avait versé, en plusieurs fois, plusieurs centaines de milliers de francs. Ces sommes, selon l'information reçue de Zurich, auraient en réalité servi à payer certaines dettes hypothécaires de Beeni Raanani.

Le groupe Raanani vient de publier une lettre, définissant sa position. Selon ce document, c'est M. Willi et deux de ses associés qui n'ont pas tenu leurs engagements, pour une valeur de 100 000 fr., dans l'affaire industrielle israélienne. En outre, ce n'est pas le Tribunal d'Haïfa qui s'occuperait de l'affaire, comme l'avait annoncé la nouvelle en provenance de Zurich; il se serait déclaré incompétent et aurait transmis l'affaire au ministère public de Tel-Aviv.

GENÈVE

Prévoyance sociale et santé publique

Contrôle des denrées alimentaires et toxicologie

On est surpris d'apprendre, ainsi que le signale le rapport du Conseil d'Etat, que plus de huit cents échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels ont été reconnus non conformes par le service de contrôle; cela fait un peu plus de 10% des échantillons analysés, soit 7560. Le contrôle a porté principalement sur le lait (3527 échantillons), le moût, les vins, vermouths (974 échantillons) l'eau potable (830 échantillons), la confiserie (105 échantillons), etc.

Le contrôle de la vendange a donné lieu à 13 000 sondages pour plus de neuf millions de kilos de raisin.

Les champignons, la pollution de l'air, les substances biologiques ont été l'objet de contrôles, d'analyses ou de dosages, cependant que le médecin d'hygiène industrielle a visité toute une série d'entreprises et d'habitations.

Avant de passer aux derniers secteurs que nous désirons évoquer ici, signalons en quelques lignes l'activité du Conseil de surveillance psychiatrique formé de médecins et de juges à la Cour de justice; le procureur général en est membre avec voix consultative. Ce conseil a vérifié la légalité des admissions et des sorties de la Clinique psychiatrique au nombre de 1456. Il s'est également préoccupé des malades soumis au contrôle du Centre psychosocial ou suivis par des médecins privés; il en a été de même des condamnés par les tribunaux genevois.

Enfin, deux mots sur l'important Service des enquêtes qui, pour le compte de trente-trois services différents à établi 7628 rapports, dont la moitié ou presque pour le compte de l'aide cantonale complémentaire à la vieillesse, aux veuves, aux orphelins et aux invalides.

Planning familial

L'activité du Centre d'information familiale et de régulation des naissances s'est poursuivie régulièrement

au boulevard de Saint-Georges 36, dont les locaux se révèlent à l'usage être tout à fait satisfaisants, et aux antennes de Meyrin et du Lignon (celles d'Onex et de Carouge sont très peu fréquentées) ainsi que par des visites à domicile.

D'excellentes liaisons subsistent avec la Policlinique de gynécologie, les gynécologues de la ville et plusieurs experts.

Un important travail de propagande a été réalisé auprès de divers services sociaux de plusieurs entreprises, dispensaires, services officiels et par la diffusion d'un dépliant, tiré à 10 000 exemplaires, distribué principalement par les pharmaciens.

Et personnes âgées

Intense activité également du Centre d'information et de coordination pour personnes âgées; cet organisme réservé aux vieillards porteurs de troubles physiques et psychiques associés; ceux-ci posent, de ce fait, d'importants problèmes d'ordre médico-social.

Ce centre s'est occupé de 1621 patients âgés. Total des consultations: 6418. Vu la nature des patients, la plupart des consultations ont nécessité une visite de la part du médecin ou de l'assistante sociale. Cette activité comprend aussi bien des examens psychogériatriques complets effectués à la demande de médecins de ville ou de l'hôpital, que des contrôles réguliers pratiqués à domicile ou en milieu institutionnel.

328 malades âgés présentant divers troubles psychiatriques ont été examinés à la demande des médecins de l'hôpital.

Des consultations gériatriques sont assurées dans plusieurs établissements pour vieillards à la demande des diverses directions.

Au 31 décembre 1967, 158 malades répartis dans dix pensions pour personnes âgées sont suivis régulièrement.

Concordat intercantonal sur l'assistance

Le canton de Thurgovie ayant adhéré au concordat sur l'assistance au lieu de domicile, avec effet au 1^{er} janvier 1967, tous les cantons suisses, dès cette date, sont parties à cette convention intercantonale. Seuls ne sont pas soumis au service du concordat les cas des indigents possédant en plus de leur nationalité genevoise soit celle de Nidwald, de Schaffhouse, de Thurgovie ou de Zoug — s'ils sont domiciliés dans l'un de leurs cantons d'origine — ces quatre cantons n'ayant en effet pas encore adhéré à la convention administrative relative au «double indigénat».

La répartition des frais pour la période du 1^{er} octobre 1966 au 30 septembre 1967 s'établit comme suit: 1,9 million de francs à la charge du canton de Genève et un peu plus de 2 250 000 fr. à la charge des cantons d'origine.

Ayant l'occasion d'en parler en d'autres occasions, nous laissons volontairement de côté les problèmes touchant à l'Hôpital cantonal, à l'assistance médicale, à la Maison de Loëx, à la Maison des convalescents, aux policliniques, etc.

Avec ce quatrième article, nous en avons terminé avec ce que nous voulions écrire sur la prévoyance sociale et la santé publique dont les dépenses totales ont été budgétées pour 1968 à 97 millions de francs, non compris bien sûr les 21 millions prévus dans le hors-budget de l'Aide à la vieillesse, aux veuves, aux orphelins et aux invalides.

Ce que nous en avons écrit depuis quelques jours permet de mesurer l'étendue des problèmes qui se posent jour après jour à tous ceux qui ont le souci d'agir sans cesse pour davantage de sécurité sociale, pour protéger la santé de tous les membres d'une collectivité et enfin d'assurer les soins les plus attentifs aux malades.

Ne sont-ce pas là les buts essentiels prévus au programme social du Parti socialiste? **L. Piguet.**

AU GRAND CONSEIL

Deuxième session 1968

On sait que la Constitution fixe à la deuxième samedi de septembre l'ouverture de la deuxième session de l'année. C'est donc samedi matin 14 septembre prochain, à 8 h. 45, que les députés genevois reprendront leurs séances plénières, les commissions parlementaires auront elles reprises leurs travaux déjà depuis quelque temps.

Les dates des séances plénières ultérieures sont fixées par le bureau qui a prévu la discussion des comptes rendus 1967 les 4 et 5 octobre et celle du budget 1969, les 27 et 28 décembre, dates peu propices pour ceux qui désirent s'absenter entre Noël et Nouvel-An.

CHAMPIONNE DU MONDE DE FEUX D'ARTIFICE!

Il paraît qu'il existe un championnat du monde des artificiers, pourquoi pas après tout: il y a bien des records de danse, des champions du cigare et des «héros» du cyclisme. La maison Ruggieri fut donc championne du monde 1966 des artificiers; ça a dû faire pas mal de pétard! Quant à dire comment s'attribuer un tel titre? Ça c'est l'affaire des spécialistes — pyrotechniques, mais la maison Ruggieri n'a pas attendu cette consécration pour être célèbre. N'en parle-t-on déjà, à Paris, depuis le règne de Louis XIII, de ces Florentins attirés dans la capitale par la réussite d'une de leurs compatriotes, cette Marie de Médicis, épouse et mère de rois? Toujours est-il que sur la fin du règne du fils d'Henri IV, les Ruggieri participaient déjà à l'organisation des fêtes royales, ce rôle qui allait s'intensifier sous le Roi Soleil.

Cette année, Ruggieri seul présentera aux centaines de milliers de spectateurs massés autour de la rade, les «Songes fantastiques au bord de l'eau» dont les principaux tableaux s'appellent, «Les Jardins enchantés», «Le Réveil du Génie du Lac», «L'arrivée des Mondes inconnus» ou «Le Retour vers le Grand Univers», représentant non seulement des titres très poétiques, mais également de réelles nouveautés dans ces artifices dont en authentiques Florentins, d'origine, ils usent en maîtres. On en aura la preuve au cours de cette grandiose fête de nuit du samedi soir 17 août, dès 20 h. 30.

Port franc de Genève S. A.

Chiffre d'affaires: 5 millions

Le Conseil d'administration du Port Franc de Genève S. A. vient de publier son rapport pour 1967 d'où il ressort que le chiffre d'affaires a été le plus élevé atteint jusqu'ici, soit près de cinq millions en nombre rond, l'augmentation est de plus de 700 000 francs sur 1966. Les recettes douanières atteignent près de 44,5 millions contre 37 millions en 1966. L'Union des Ports Francs suisses a totalisé 131 800 000 fr. contre 121 millions en 1966.

Pour sa part, l'Etat de Genève a encaissé plus de 2 376 000 fr., ce qui donne un revenu très satisfaisant aux capitaux investis dans le Port Franc.

Ce chiffre d'affaires est le reflet de la progression du stock et du mouvement, mais, surtout, de la location de magasins privés à des entreprises suisses et étrangères pour le stockage et la distribution de leurs marchandises. La location continue d'être l'une

de nos principales ressources. Cependant, le transfert à l'étranger du centre de distribution d'un important client, le déplacement à l'aéroport de l'activité de deux sociétés américaines et la construction d'entrepôts par d'autres usagers de notre port franc, vont créer un certain vide et entraîner une sensible diminution de notre chiffre d'affaires dès l'année prochaine, diminution que nous chercherons à compenser par un trafic nouveau.

Les charges générales d'exploitation, loyer inclus, sont de 947 000 fr. en chiffre rond supérieures à 1966 pour atteindre 4,7 millions de francs en 1967.

Les salaires du personnel ont été adaptés à l'indice des prix à la consommation; le nombre des employés est en nette progression, quatorze en plus, soit septante-six au total au 31 décembre 1967.

ECHOS D'UN PREMIER AOÛT

(Retardé.) — La célébration du 1^{er} août à la Maison de Loëx a eu lieu comme prévue au milieu du personnel et des pensionnaires.

Après quelques paroles d'introduction de M. Pattey, directeur, qui salua les personnalités présentes, Willy Donzé, président de la Commission administrative et conseiller d'Etat, prononça l'allocution de circonstance, dont nous reproduisons quelques passages.

C'est dans une campagne magnifique, dans la vie paisible des champs et des bois que nous pouvons manifester ce soir, une fois de plus, notre amour de la patrie, déclare Willy Donzé.

Mais c'est aussi dans un pays en pleine mutation, en face de constructions modernes et au milieu d'un chantier que nous nous réunissons. Ce sont là les images réelles de la vie de notre patrie genevoise.

Rien dans ce monde n'est définitif, rien n'est acquis qui ne puisse changer et être remis en cause. C'est la tâche difficile des autorités de prévoir ces changements, de les diriger et surtout de les faire servir au bien de tous.

La mode est à la contestation et au dialogue. Tant mieux. Mais en ce domaine aussi, rien n'a été inventé. Les huit siècles de notre histoire nationale nous renseignent abondamment à ce sujet. Les tensions intérieures et les luttes extérieures liées aux transformations de l'Europe et à la constitution de la patrie suisse ont connu de multiples aspects. Puis W. Donzé souligne et commente les trois grandes causes de querelles internes: — luttes entre habitants des villes et paysans; — guerre de religions; — conflits sociaux.

Et il poursuit, il le gouvernement est heureux d'être associé à votre fête de famille. Il y voit la marque que son effort prioritaire, mais encore imparfait, en faveur de la santé et de la justice sociale est compris.

Cette maison de Loëx va être

agrandie et encore modernisée, car constamment elle l'a été et je voudrais remercier mes prédécesseurs de ce qu'ils ont déjà fait.

Mais l'agrandissement et la modernisation n'ont de sens que si l'existence du malade ou du pensionnaire est toujours au centre des préoccupations de tous; depuis le travailleur le plus obscur jusqu'au magistrat, tous sont solidaires dans cette tâche. Discipline, entraide, affection, aide morale aux familles doivent nous guider dans notre labeur quotidien. Cette fête de famille est pour moi l'occasion de remercier tous les travailleurs de cette maison. Tous sont des travailleurs sociaux, car le travail de chacun compte pour obtenir l'harmonie de la vie quotidienne.

Qu'il me soit donc permis de remercier les membres de la Commission administrative, M. et M^{me} Pattey et tous leurs collaborateurs étrangers comme suisses, car ce soir, c'est pour tous que nous rappelons notre devise nationale: Un pour tous, tous pour un.

Cette même devise, je la rappelle aussi en faveur particulièrement des pensionnaires atteints dans leur santé, aux membres de leur famille éprouvés par le destin. Puisse la communauté leur être toujours plus secourable!

Que la joie de la solidarité soit donc la marque de cette soirée du 1^{er} août.

Nous avons noté à cette célébration, la présence de M. G. Fallet, professeur, et Madame, M. J. Tagini, secrétaire adjoint du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique et Madame, du D^r Lozeron, médecin de la Maison de Loëx et Madame, ainsi que de nos amis Max Anspach et Madeleine Bocquet, membres de la Commission administrative, accompagnés de leur épouse et époux.

Ce fut, comme d'habitude, une belle soirée, agrémentée par les productions de l'orchestre Les Perruches et le «Cantique suisse» chanté par toute l'assistance, dont les feux d'artifice et le grand feu de joie furent la conclusion traditionnelle.

Ecoles fermées le samedi de Pentecôte 1969

A une question de M. F. Dumartheray, député popiste, le Conseil d'Etat répond, qu'à titre d'essai, les écoles seront fermées le samedi 24 mai 1969. Ainsi, lors des fêtes de Pen-

tecôte de l'année prochaine, ceux qui le veulent, et le peuvent, pourront utiliser en plein trois jours de congé, déjà dès la fin de la journée du vendredi 23-mai. Un essai qui va faire plaisir aux parents, aux enfants et au corps enseignant et qui probablement sera convaincant pour l'avenir.

GENÈVE EN CHIFFRES

Réserves de propriété en diminution

La population résidente du canton a augmenté de 1202 personnes durant le mois de juin pour s'établir à 320 069 habitants. Ce nombre comprenant 7438 saisonniers, l'effectif de la population sans les saisonniers se monte à 312 631 habitants.

Parmi la population résidente, 377 naissances vivantes et 229 décès ont été dénombrés au cours du mois considéré.

* * *

L'effectif des travailleurs étrangers soumis au contrôle du travail dans le canton a augmenté, en juin, de 813 unités et s'établit ainsi à la fin du mois à 52 591, dont 9280 frontaliers. A la même date, on comptait dix-huit chômeurs complets dans le canton, contre vingt-sept un mois auparavant.

* * *

Les Services industriels de Genève signalent qu'en juin la consommation totale d'électricité s'est élevée à 78,6 millions de kwh. (juin 1967: 83,5 millions de kwh.) et celle du gaz à 2438 milliers de mètres cubes (juin 1967: 2394 milliers de mètres cubes).

* * *

Quarante-deux bâtiments d'habitation (dont vingt villas) comprenant 520 logements ont été achevés en juin dans le canton, alors qu'en 1967 il avait été terminé, en moyenne, quatre cent cinquante logements par mois.

* * *

L'Office cantonal des poursuites a enregistré, en juin, 642 ventes faisant l'objet d'un pacte de réserve de propriété et représentant un montant total garanti de 3804 milliers de francs (juin 1967: 702 pactes et 4679 milliers de francs, dont 392 pactes sur des autos).

Mais le revers de la médaille indique que l'Office cantonal des poursuites a adressé, en juin, 6514 réquisitions de poursuite (8317 en juin 1967). En outre, il a procédé à 33 séquestres (15 en juin 1967).

* * *

L'effectif des véhicules à moteur immatriculés dans le canton a atteint,

à fin juin, 115 997 unités, dont 96 777 autos (juin 1967: 111 606 véhicules et 92 079 autos).

La CGTE a transporté, en juin, 5980 milliers de passagers, contre 6373 milliers en juin 1967, cependant qu'il a été vendu 108,2 milliers de billets et d'abonnement à la gare de Cornavin et au bureau de la ville des CFF (97,2 milliers en juin 1967).

Au titre du trafic aérien commercial à l'aéroport de Cointrin, il a été enregistré, durant le mois de mai, 4174 mouvements d'avions (envols et atterrissages) et 172 151 passagers, contre 4588 mouvements d'appareils et 165 656 passagers en mai 1967.

La Direction des téléphones (arrondissement de Genève) a dénombré en juin 13 624 milliers de communications, alors que le chiffre du mois correspondant de l'année précédente était de 11 792 milliers.

Par ailleurs, les paiements (versements au comptant et virements) effectués en juin par l'intermédiaire de l'Office des chèques postaux de l'arrondissement de Genève, se sont élevés à 882 millions de francs (956 millions de francs en juin 1967).

* * *

En mai, 76 503 hôtes (71 028 en mai 1967), dont 64 495 en provenance de l'étranger, sont descendus dans les établissements hôteliers du canton. Le total des nuitées s'est élevée à 200 116, contre 192 941 en mai 1967.

* * *

L'indice genevois des prix à la consommation, calculé sur la base de septembre 1966 = 100, a atteint 106,6 à fin juin. Il marque une progression de 2,1% par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

GENÈVE

Café-Restaurant de l'Hotel-De-Ville — Grand-Rue 39 • Téléphone 24 99 48 • Mets et boissons de 1^{er} choix • Deux salles pour sociétés et banquets.

La Chaux-de-Fonds

Petites notes statistiques

Alarmes. — Il y eut en 1967 88 (73) alarmes. Sur ce total, il y a eu 3 (4) incendies importants: Magasins Au Printemps, Scierie L'Héritier, Ronde 22; 60 (35) feux de peu d'importance, 10 (13) feux de chaudières, 4 (8) feux de voitures. 11 (7) interventions pour inondations.

Vingt-neuf fausses alertes ont été enregistrées à la centrale P.S.

Abri et passage. — 84 personnes se sont présentées à la police pour loger une nuit. Six bons de passage ont été délivrés.

Lutte contre le bruit. — Comme les années précédentes, l'application de l'article 98 de la loi sur les constructions, relatif à l'isolation phonique des bâtiments, a été demandée à chaque dépôt de plans de constructions nouvelles et transformations. La collaboration établie entre les services communaux et la police locale pour l'étude des bruits à la fois extérieurs et intérieurs se poursuit favorablement.

Un cas de bruit industriel incommodant les locataires d'un immeuble locatif ont été soumis; les trente-quatre locataires ont été visités et le cas a été résolu à la satisfaction de chacun.

Service des eaux. — Une forte augmentation de la taxe pour utilisation a été constatée.

Les colonnes sèches des nouvelles maisons ont été contrôlées, ainsi que la pose des nouveaux hydrants. Le nombre d'hydrants pour notre ville est actuellement de 945.

Garde de feu au Théâtre. — Il y eut 55 séances en 1967 (contre 40 en 1966) et 25 008 spectateurs (contre 18 975 en 1966). Rien de spécial à signaler.

Pavillon du cimetière. — 364 personnes décédées ont été déposées dans les chambres froides du pavillon du cimetière en 1967.

Service de dépannage eau, gaz et électricité. — La permanence des Ser-

vices industriels a été contactée par police-secours qui a eu à répondre à 957 appels.

Eaux usées. — La station provisoire et expérimentale de neutralisation et de détoxication continue à être utilisée.

A la fin de 1967, 600 kg. de cyanure titrable, représentant environ 40 000 litres de bains cyanurés, ont été détruits dans cette petite installation.

Surveillance du trafic

Le comportement des conducteurs doit être constamment contrôlé pour assurer la sécurité des usagers de la route. Par ailleurs, la seule présence des agents, tant à moto qu'à pied, incite les conducteurs à la prudence.

Avec l'appareil de mesure de vitesse, la police a contrôlé, en 1967, l'allure des véhicules partout où les conducteurs ont tendance à circuler trop vite. Vingt contrôles ont été organisés et 235 conducteurs dénoncés pour excès de vitesse.

L'état des véhicules fait l'objet d'une surveillance particulière. Toutes les déficiences constatées sont signalées au conducteur qui reçoit l'ordre d'effectuer la réparation dans un laps de temps déterminé suivant la gravité de la déficience. A plusieurs reprises, permis de circulation et plaques de contrôle ont été saisis sur-le-champ pour des véhicules en mauvais état d'entretien. En 1967, sur 58 conducteurs pris de boisson et contrôlés avec l'éthylomètre breathalyzer, 47 avaient plus de 0,8‰ d'alcool dans l'haleine. Ceux-ci ont fait l'objet d'une prise de sang, d'une saisie de permis de conduire et d'une dénonciation au procureur général.

Le Locle

UN CRIMINEL DANS LA RÉGION?

— Un quotidien lausannois a signalé que l'un des personnages impliqués dans l'assassinat du restaurateur lausannois M. Kou, le nommé David Cabaud, de Besançon, se cachait peut-être dans la région du Locle. On apprend maintenant que la police a mené et mène encore des investigations sérieuses à ce sujet, mais que rien jusqu'ici n'a permis de trouver trace du passage ou du séjour de cet inculpé dans la région.

COLLISIONS. — Deux collisions se sont produites hier en ville. Vers 13 h., à la place du 29-Février, une camionnette circulant rue M.-A.-Calame est entrée en collision avec une voiture débouchant du Crêt-Vaillant. Vers 19 h. 20, à l'intersection des rues Jehan-Droz et de l'Hôtel-de-Ville, une voiture française qui n'avait pas respecté le signal « stop » a embouti une auto locloise. Ces deux accidents n'ont provoqué que des dégâts matériels.

DU MONDE AUX MONTS! — Affluence record au château des Monts, dimanche: 190 personnes, parmi lesquelles beaucoup de Français, ont défilé pour admirer le musée d'horlogerie. C'était jour de démonstration des automates, et le film expliquant leur fonctionnement a été présenté six fois.

RÉFECTION A L'HÔTEL DE VILLE. — Les bureaux de la police des habitants sont en cours de rénovation à l'Hôtel de Ville. Le mobilier et le matériel de ces bureaux a été casé dans le hall, où il suscité, en raison de son volume, l'étonnement des visiteurs!

LA SAGNE: Sur le toit. — Un automobiliste loclois, M. R. P., roulait lundi sur la route de Sommartel. A la hauteur de La Roche, un de ses pneus éclata et il termina sa course sur le toit dans un talus.

ETAT CIVIL

5 août 1968

Naissance

Bigatel Monica, fille d'Aldo, serrurier, et d'Antonietta née Villabruna.

Promesse de mariage

Singy Alphonse, mécanicien, et Montandon Paulette-Isabella.

Mariage

Stauffer Errol, chauffeur de taxi, et Favre-Bulle Micheline-Aline.

Décès

Voumard Jeanne-Lucie, ménagère, née le 22 août 1885, célibataire (Côte 22).
Jaquemet née Guinand Jeanne-Odetta, ménagère, née le 10 août 1904, veuve de Roger-Edgar (Midi 15).

MÉMENTO LOCLOIS

NEMA LUX: 20.30, «Razza au FBI».
HARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Moderne. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Le temps en juillet: VENT ET PLUIE

Les critères météorologiques du mois de juillet ne sortent pas du cadre normal, à l'exception des précipitations, qui ont été abondantes, et du vent, qui a parcouru une distance considérable.

La température moyenne de 18,4° n'est que de 0,2° inférieure à sa valeur normale. Les moyennes prises de cinq en cinq jours nous indiquent un net refroidissement au milieu du mois: 21,8°, 22,4°, 17,8°, 14,4°, 16,4°, 19,0°. La température maximale de 31,8° date du 1°, tandis que le minimum de 9,7° s'est produit le 20. Les moyennes journalières vont de 12,6° le 17 à 26,7° le 1°. La variation diurne moyenne se chiffre par 9,8°. Le thermomètre a passé douze fois par la cote 25°.

La durée totale de l'insolation de 253,8 heures est sensiblement égale à sa normale de 251 heures. Tous les jours ont reçu une certaine insolation, le minimum étant de 0,1 heure le 3 et le maximum de 14,1 heures le 1°. On a compté dix jours avec une insolation supérieure à dix heures.

La somme des précipitations est de 147,8 mm.; elle est supérieure de 66% à sa valeur normale (89 mm.). Cet excès est surtout dû à l'apport de deux orages sur la station les 2 et 6 juillet, apport de 80 mm. environ. Le maximum journalier de 47,1 millimètres date précisément du 2. Il y a eu quatorze jours de précipitations.

Bienne

DE ROME A BIENNE EN PAS-SANT PAR SION ET BERNE. — Bienne, selon une ancienne tradition, célèbre la kermesse de la Vieille-Ville les samedi 17 et dimanche 18 août.

Pendant deux jours, les visiteurs pourront déambuler à travers un Vieux-Bienne tout plein de l'animation d'autrefois. Actuellement, on rénove la tour de l'église. Le temple paroissial est un édifice gothique bâti de 1451 à 1469. En 1480, on songea à le doter d'une nouvelle cloche. A cet effet, on s'adressa à un fondeur de Berne. Celui-ci fut autorisé à prélever une parcelle de métal sur la cloche de la cathédrale. Cette cloche était dédiée à saint Théodule et contenait une parcelle d'une relique du saint en question. En effet, en 1397, lorsqu'elle avait été fondue, l'évêque de Sion avait envoyé à Berne une parcelle de métal prélevée sur une cloche de Sion dont le pape avait fait cadeau à cette ville et qui avait été transportée en Valais en signe de pénitence par le diable en personne. C'est ainsi que Bienne a eu sa cloche Saint-Théodule.

LA VIGILANCE S'IMPOSE. — Le dimanche après le Jeûne fédéral commenceront les dimanches de vendanges des bords du lac de Bienne. Pendant cinq dimanches, la loi bernoise autorise qu'on danse dans les villes et les villages du vignoble.

Jusqu'il y a 40 ans, les rives du lac de Bienne étaient demeurées absolument intactes. Puis, tout à coup, avec l'avènement de l'auto on vit les citadins venir bâtir des maisons, des chalets. Il fallut quelques années pour que le mal apparaisse et qu'on fonde la Société pour la protection des rives du lac.

Cette société, grâce au soutien de l'Etat et des localités riveraines et grâce aussi aux fonds de la Seva, mène une politique très active. On achète des terrains, on récupère ceux qui, parfois, avaient été acquis arbitrairement. On ouvre des sentiers aux piétons, on aménage des petites plages et des ports pour les canots. Dans le dernier rapport annuel de la société, on lit ces lignes: « Les rives de nos lacs exercent leur attrait particulier sur les amateurs de sports aquatiques et les promeneurs. Mais ces rivages paisibles, enchanteurs risquent aussi de devenir la propriété privée de quelques citoyens fortunés et seraient alors inaccessibles et à tout jamais interdits à la collectivité. » Montrons-nous vigilants!

BIENNE: Le Palais des congrès, élément stabilisateur. — Le Palais des congrès de Bienne vient de publier deux brochures, l'une illustrée, l'autre documentaire, afin de faire connaître en Suisse et à l'étranger les nouvelles possibilités qu'offre la ville de Bienne à la suite de la construction de cet édifice.

Ce magnifique centre culturel est venu à son heure. Depuis plus d'un an déjà, à la suite de l'ouverture de l'autoroute Berne-Ensingen, de très nombreux automobilistes étrangers utilisent l'autoroute nouvelle pour se rendre de l'Oberland bernois en Allemagne et plus loin dans le Nord. La ville de Bienne se ressent de ce détournement et le Palais des congrès, heureusement, en attirant des congressistes et des touristes, contribue grandement à rétablir une situation qui risquait d'être sérieuse.

MACOLIN: Une belle activité. — Macolin sur Bienne a été, entre 1885 et 1914, un lieu de villégiature très connu, mais, la mode ayant changé après 1918, il a fallu attendre 1944 pour que, grâce à l'installation de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, la station retrouve son éclat passé. Aujourd'hui, l'école enregistre chaque année, à elle seule, le passage de dix mille hôtes. Cela fait, en moyenne, cent dix nuitées et deux cent quatre-vingt repas par jour.

Travaillent actuellement à l'EFGS quatre-vingt-neuf employés, dont six hauts fonctionnaires, quatorze professeurs de gymnastique et de sport, quinze ouvrières étrangères. L'école dispose de deux cents lits, de huit places de sport, de six gymnases, d'une piscine et d'un institut de recherches.

Et l'an prochain on inaugurerait un grand bâtiment qui abriterait un auditorium, des salles de conférences, une bibliothèque, un bassin de natation et des bureaux.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

Décoration florale

Un tel concours est organisé chaque année par la Société d'embellissement de notre bourg dans le but de contribuer à rendre ce dernier plus agréable à l'œil, de l'embellir. Le jury désigné a fait son travail, parcourant nos rues pour désigner les meilleures présentations. Pour faciliter son travail, il avait créé quatre catégories parmi les participants, à savoir: façades et jardins, façades, balcons et perrons, entrées et fenêtres. Il a constaté que, dans l'ensemble, les concurrents présentèrent des arrangements meilleurs que lors des précédents concours.

Voici le palmarès: catégorie façades et jardins, groupe 1, trois premiers prix: Hôpital; M. Zingg (Nivaflex); M^{me} Eicher, Sous-les-Crêts; groupe 2, 1^{er} prix M^{lle} Corbat, Citadelle; 2^e prix, M^{me} Bourquin, Champ-Meusel; 3^e prix, M. A. Bürkhalter, Gare 1; M. J. Oppliger, route de Tramelan 11; M^{me} Sunier, Roches 25; Groupe 3: 1^{er} prix, M. Perret, Champ-Meusel 5; Café de l'Union; M^{lle} Schaerren, ancienne route de Villeret; 2^e prix, M^{me} Jeanneret, route de Sonviller 19; M. Moor, route de Sonviller; M^{me} Richard, route de la Clé; M^{me} Stegmüller, Tivoli 12. — Catégorie façades: 1^{er} prix, Hôtel des XIII-Cantons; 2^e

prix, Confiserie-Tea-room H. Diener; Brasserie de la Place; 3^e prix, M^{me} G. Favre, place Neuve; catégorie balcons: 1^{er} prix, M^{me} A. Della, Sans-Souci 6; M^{me} Staub, Dr-Schwab 21; 2^e prix, M^{me} Studer, rue de Clé 29; M^{me} A. Tschanz, Sans-Souci 6; 3^e prix, M^{lle} J. Bourquin, Fourchaux 32. Catégorie perrons, entrées et fenêtres: 1^{er} prix, M^{me} Ruffieux, P.-Jolissaint 34; 2^e prix, M. R. Aellen, Dr-Schwab 13.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil a fixé la prochaine séance du Conseil général au jeudi 22 août.

La proposition de la Commission des écoles professionnelles, de fixer à 200 francs les écoles à charge des communes externes, a été approuvée. Cet écolage était de 70 fr.

La Direction des téléphones de Neuchâtel a informé le conseil qu'elle ne pouvait envisager l'installation d'une cabine téléphonique publique à la route de la Clé. L'étude sera reprise pour l'installation d'une telle cabine à la place Neuve.

Tenant compte des dangers que représentent les arbres de l'esplanade des collèges, le conseil a décidé de les faire enlever pour ne pas entraver les travaux de goudronage qui s'y font actuellement. De nouveaux arbres seront plantés en automne.

LA LÉGENDE DE LA PHOTO...

...qui figurait, samedi, au bas de la première page du journal, était fautive, nous dit un lecteur de Saint-Ursanne. Le cliché ne représentait pas, nous signale-t-il, le quatre avec barreau de Bâle, mais bien le quatre sans barreau mixte RC Schaffhouse, RC Thalwil, RC Poly Zurich, composé d'Altenburger, Gobet, Meister et Rentsch, équipage sélectionné pour Mexico. Nous remercions ce lecteur et lui donnons bien volontiers acte de cette rectification. Signalons toutefois que l'erreur est imputable à l'agence de photos qui nous a transmis ce cliché et sa légende.

ETAT CIVIL

5 août 1968

Naissances

Choffat Yves-Pascal, fils de Jean-François et de Catherine-Josette-Madeleine née Henny.

Fettolini Angelo-Vincenzo, fils de Giovanni-Vigilio, peintre, et de Giuseppina née Modafferi.

Denuccio Gian-Cosimo, fils d'Emilio-Andrea-Giuseppe, chauffeur, et de Marie-Claire-Bluette née Hüppin.

Mariage

Feron Adrien-Yvon-Paul, manœuvre, et José-Lilliane née Raymond.

Décès

Conrad Victor-Léon, horloger, né le 17 décembre 1880, époux de Jeanne-Marthe née Bandelier (Sorbières 25).

Quadranti Giuseppe, menuisier, né le 6 janvier 1885, veuf de Marie-Amanda née Pellet (Serre 9).

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30, «Cinq Gars pour Singapour».
EDEN: 20.30, «Le Rayon infernal».
PLAZA: 20.30, «Comment j'ai appris à aimer les Femmes».

RITZ: 20.30, «Un de nos espions a disparu».
SCALA: 20.30, «Arrivederci, Baby».

Divers

GALERIE DU MANOIR: 17.00 à 19.00. Tissus copies du 1^{er} au 17^e siècle.
MUSEE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.
MUSEE D'HORLOGERIE: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.

Pharmacie d'office

Pharmacie Neuenschwander, Industrie 1. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

En cas de décès adressez vous à

E. Guntert & Fils

Numa-Droz à tél jour et nuit 2 44 71

Articles mortuaires — Cercueils
Transports auto — Prix modérés

LIVRES

Circulan...homme...femme

d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat vente échange
— Librairie place du Marché tél 7 33 72

Eau-de-Vie de

FRAMBOISE

du Valais

Une grande Spécialité
distillée par

Morand
MARTIGNY

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

TENNIS. — Le Suisse Mathias Weren a causé une surprise au cours de la première journée des championnats « open » d'Allemagne, à Hambourg, en éliminant le Britannique Graham Stilwell par 6-1, 5-7, 6-1, 2-6, 6-4.

NATATION. — Une rectification a été apportée aux résultats de la troisième journée du match Israël—Suisse. Comme premier partant du relais 4 fois 100 m. nage libre, Pano Caperonis n'a été crédité « que » de 55"6 (au lieu de 55"), comme annoncé. Il n'a ainsi amélioré que de deux dixièmes son record national du 100 m. nage libre. Les temps des quatre relayeurs qui ont amélioré de 6"5 le record suisse du 4 fois 100 m. libre (3'48"4) sont de 55"6 pour Pano Caperonis, 57"2 pour Strasser, 57"6 pour Cosman et 58" pour Wurmlli.

ATHLÉTISME. — L'Allemand de l'Est Reinhard Theimer (20 ans) a établi un nouveau record national du marteau, en réalisant un jet de 71 m. 26, à Berlin-Est. Ce résultat constitue la meilleure performance mondiale junior et la cinquième performance mondiale de tous les temps.

Zurich fait grosse impression

Le F.-C. Zurich a fait grosse impression à Bregenz, devant 7000 spectateurs, en battant Schwarzweiss Bregenz, équipe de première division autrichienne, par 8-1 (mi-temps, 3-1). Les buts zurichois ont été marqués par Kunzli (3), Quentin (2), Martinelli (2) et Winiger.

Sport Toto

Les gains

Répartition des gains du concours des 3 et 4 août: 2 gagnants avec 13 points à 47 743 fr. 25; 84 gagnants avec 12 points à 1136 fr. 75; 798 gagnants avec 11 points à 119 fr. 65; 6384 gagnants avec 10 points à 14 fr. 95.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENEVE

COMITÉ DIRECTEUR, séance le lundi 12 août, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, Longemalle 8.

Football Première ligue: Le calendrier

On connaît maintenant le calendrier du championnat de première ligue qui débutera le 25 août. Voici les dates du premier tour qui concernent les clubs des groupes occidental et central :

25 août. — *Groupe occidental*: Fontainemelon—Chênois; Le Locle—Vevey; Meyrin—Martigny; Moutier—Campagnes; Stade Lausanne—Monthey; Yverdon—Nyon. — *Groupe central*: Breite—Berne; Breitenbach—Old-Boys; Concordia—Minerva; Durrenast—Berthoud; Nordstern—Zofingue; Trimbach—Langenthal.

1^{er} septembre. — *Groupe occidental*: Cantonal—Stade Lausanne; Chênois—Moutier; Fontainemelon—Yverdon; Martigny—Campagnes; Nyon—Le Locle; Vevey—Monthey. — *Groupe central*: Berne—Berthoud; Durrenast—Breitenbach; Minerva—Nordstern; Zofingue—Concordia; Old-Boys—Langenthal; Porrentruy—Trimbach.

8 septembre. — Premier tour principal de la coupe de Suisse.

14 septembre (samedi du Jeune fédéral). — *Groupe occidental*: Campagnes—Vevey; Martigny—Cantonal; Meyrin—Chênois; Monthey—Fontainemelon; Nyon—Moutier; Yverdon—Le Locle. — *Groupe central*: Berne—Minerva; Breite—Porrentruy; Breitenbach—Concordia; Berthoud—Old-Boys; Langenthal—Nordstern; Trimbach—Durrenast.

22 septembre. — Deuxième tour principal de la coupe de Suisse.

29 septembre. — *Groupe occidental*: Chênois—Yverdon; Fontainemelon—Martigny; Le Locle—Cantonal; Monthey—Meyrin; Moutier—Vevey; Stade

Lausanne—Nyon. — *Groupe central*: Breite—Old-Boys; Concordia—Nordstern; Durrenast—Berne; Minerva—Langenthal; Porrentruy—Breitenbach; Zofingue—Trimbach.

6 octobre. — *Groupe occidental*: Cantonal—Fontainemelon; Campagnes—Monthey; Martigny—Chênois; Meyrin—Le Locle; Vevey—Stade Lausanne; Yverdon—Moutier. — *Groupe central*: Berne—Nordstern; Berthoud—Zofingue; Langenthal—Breite; Minerva—Breitenbach; Trimbach—Old-Boys; Porrentruy—Durrenast.

13 octobre. — Troisième tour principal de la coupe de Suisse avec entrée en lice des clubs de ligue nationale B.

20 octobre. — *Groupe occidental*: Chênois—Cantonal; Le Locle—Fontainemelon; Monthey—Yverdon; Moutier—Meyrin; Nyon—Martigny; Stade Lausanne—Campagnes. — *Groupe central*: Breitenbach—Trimbach; Berthoud—Langenthal; Durrenast—Minerva; Nordstern—Breite; Old-Boys—Concordia; Zofingue—Porrentruy.

27 octobre. — *Groupe occidental*: Campagnes—Nyon; Cantonal—Moutier; Fontainemelon—Meyrin; Le Locle—Chênois; Vevey—Martigny; Yverdon—Stade Lausanne. — *Groupe central*: Berne—Concordia; Breite—Berthoud; Langenthal—Breitenbach; Minerva—Zofingue; Trimbach—Nordstern; Porrentruy—Old-Boys.

3 novembre. — *Groupe occidental*: Fontainemelon—Campagnes; Martigny—Yverdon; Meyrin—Cantonal; Monthey—Le Locle; Moutier—Stade Lausanne; Nyon—Vevey. — *Groupe central*: Breite—Minerva; Berthoud—Porrentruy; Old-Boys—Berne; Concordia—Trimbach; Nordstern—Durrenast; Zofingue—Langenthal.

10 novembre. — *Groupe occidental*: Cantonal—Nyon; Monthey—Martigny; Chênois—Campagnes; Stade Lausanne—Le Locle; Vevey—Fontainemelon; Yverdon—Meyrin. — *Groupe central*: Breitenbach—Berthoud; Concordia—Breite; Durrenast—Zofingue; Old-Boys—Nordstern; Porrentruy—Minerva; Trimbach—Berne.

17 novembre. — *Groupe occidental*: Campagnes—Yverdon; Chênois—Monthey; Fontainemelon—Stade Lausanne; Le Locle—Moutier; Nyon—Meyrin; Vevey—Cantonal. — *Groupe central*: Berne—Breitenbach; Concordia—Porrentruy; Breite—Trimbach; Langenthal—Durrenast; Minerva—Berthoud; Zofingue—Old-Boys.

24 novembre. — *Groupe occidental*: Campagnes—Cantonal; Martigny—Le Locle; Meyrin—Vevey; Monthey—Nyon; Moutier—Fontainemelon; Stade Lausanne—Chênois. — *Groupe central*: Breitenbach—Breite; Berthoud—Trimbach; Langenthal—Concordia; Porrentruy—Nordstern; Old-Boys—Durrenast; Zofingue—Berne.

1^{er} décembre. — *Groupe occidental*: Cantonal—Monthey; Le Locle—Campagnes; Martigny—Moutier; Meyrin—Stade Lausanne; Nyon—Fontainemelon; Yverdon—Vevey. — *Groupe central*: Berne—Porrentruy; Breite—Zofingue; Durrenast—Concordia; Nordstern—Breitenbach; Trimbach—Minerva.

8 décembre. — *Groupe occidental*: Campagnes—Meyrin; Cantonal—Yverdon; Moutier—Monthey; Stade Lausanne—Martigny; Vevey—Chênois. — *Groupe central*: Breitenbach—Zofingue; Berthoud—Nordstern; Durrenast—Breite; Minerva—Old-Boys; Porrentruy—Langenthal.

15 décembre. — *Groupe occidental*: Chênois—Nyon. — *Groupe central*: Concordia—Berthoud; Langenthal—Berne.

Cyclisme MOTTA DEVANT LE TRIBUNAL

Gianni Motta a été interrogé durant plus d'une demi-heure hier par le juge d'instruction de Rome. Accusé d'avoir enfreint le règlement antidopage lors d'une course sur piste le 28 janvier dernier à Anvers, Motta avait fait l'objet de poursuites de la part d'un tribunal d'Anvers. Les magistrats belges ont demandé à leurs confrères de Rome de poser deux questions à Motta: « Quel produit avait-il utilisé et qui le lui avait procuré? » Au terme de son interroga-

toire, Motta, qui paraissait préoccupé, s'est refusé à toute déclaration.

● Le critérium de France à Châteaue-Chinon a vu la victoire de l'Italien Franco Bitossi, qui a couvert les 110 km. en 2 h. 39' 23". Bitossi a devancé Janssen (à 24"), Grain, van Rijkkeghem et Jourden (même temps), Aimar (à 47") et Pingeon (même temps). Poulidor, victime de deux crevaisons, a terminé avec deux tours de retard.

Trois Belges, trois premières places



Wekemans, Buysse et Vreys (de gauche à droite), trois Belges, trois premières places dimanche au Grand Prix international de Gippingen, en Argovie. Le premier Suisse (Köchli) ne fut que cinquième.

PROGRAMMES



RADIO

Mardi 6 août

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Inf. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'ort 19.00 Miroir du monde. 19.30 Signes particuliers. 20.00 Magazine 68. 20.20 Intermède musical. 20.30 « Les Jumeaux siciliens ou des Menechmes », comédie. 21.50 Opérette de quat'sous. 22.30 Inf. 22.35 Activités internationales. 23.00 Prélude à la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.30 Nouveautés de l'enregistrement. 21.30 Vie musicale. 21.50 Chemins de l'opéra. 22.30 Anthologie du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Visite aux malades. 16.30 Mus. et divertissement. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Hit-parade. 20.30 Monde du cinéma. 21.15 Orchestre. 21.45 Situation internationale. 22.15 Inf. 22.25 Jazz.

Mercredi 7 août

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 et 7.45 Roulez sur l'ort 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 A votre service! 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Spécial-vacances. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.35 10, 20, 50, 100! 12.45 Inf. 12.55 « Les Enfants du Capitaine Grant », feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles. 14.00 Inf.

14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Mus. 6.20 Mélodies pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Pages de M. de Falla. 9.00 Entracte. 10.05 Opérette. 11.05 Mus. 12.00 Mélodies new-yorkaises. 12.40 Sortons de table en mus. 13.30 Mus. d'Amérique latine. 13.50 Bourse. 14.00 Evocation. 14.35 Jeunes solistes. 15.05 et 15.45 Mus. champêtre.

TV ROMANDE

Mardi 6 août

18.40 Bulletin. 18.50 Sur l'antenne. 19.20 Trois petits tours. 19.25 « Cécilia, Médecin de Campagne », feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Au cœur du temps. 21.10 Mus. en Suisse. 21.35 Le cas Karl Stauffer-Bern. 22.20 Soir-inf. 22.35 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Mardi 6 août

1^{re} chaîne. — 18.50 « 01 Londres », feuilleton. 19.20 Kiri le clown. 19.25 Trois prétendants. 19.40 « L'Homme de l'Ombre », feuilleton. 20.00 Télé-soir. 20.55 « Les Sincères », dramatique - La Préhistoire - Télé-nuit.

Mercredi 7 août

1^{re} chaîne. — 12.30 Journal de vacances. 13.00 Télé-midi. 13.30 La clef de l'énigme.



ROMAN DE GUSTAVE AIMARD

LA MAS-HORCA

Le domestique n'accepta qu'avec une certaine appréhension cette moitié de carte; il ne savait pas s'il devait fermer la porte ou la laisser ouverte: il avait aperçu deux pistolets doubles à la ceinture du jeune homme. Cependant il n'osa pas fermer la porte au nez de ce singulier visiteur, et quelques secondes plus tard il revint prier poliment don Miguel d'entrer.

Le jeune homme se débarrassa de son manteau et de ses pistolets dans une petite antichambre, passa la main dans ses cheveux et pénétra dans le salon, où monsieur de Martigny était occupé à parcourir les journaux auprès du feu.

Les yeux de l'agent français, jeune encore et d'une physionomie distinguée, étudièrent pendant quelques secondes le visage intelligent et expressif de don Miguel, pâle et défait en ce moment, et il ne put réprimer un mouvement de surprise que le jeune homme remarqua.

Après avoir échangé une chaleureuse poignée de mains avec le noble étranger, don Miguel voulut du premier coup éclaircir la situation et, avec un charmant sourire :

— Vous êtes surpris, n'est-ce pas, Monsieur, dit-il en excellent français, de voir si jeune votre vieux correspondant ?

— C'est vrai, mais cette surprise cède devant celle que me cause votre pénétration. Monsieur.. Pardonnez-moi de ne pas vous donner votre nom qui est encore un mystère pour moi.

— Mystère qui sera éclairci à l'instant, Monsieur; les lettres me pouvaient compromettre, les paroles confiées à votre honneur jamais; je m'en nomme Miguel del Campo.

Monsieur de Martigny salua avec courtoisie et ils s'assirent à côté l'un de l'autre auprès de la cheminée.

— Je vous attendais avec impatience, Monsieur del Campo, depuis votre lettre du 20 que j'ai reçue le 21.

— Le 20 je vous demandais une entrevue pour le 23 et nous sommes le 23 juillet, monsieur de Martigny.

— Vous êtes en tout, Monsieur, d'une exactitude remarquable.

— Les horloges politiques doivent toujours être bien réglées, Monsieur, parce que sans cela on courrait le risque de perdre les occasions que fournissent les événements. Je vous ai promis d'être ici le 23, me voici; je dois être le 25 à minuit à Buenos Ayres et j'y serai.

— Eh bien! Monsieur del Campo.

— Eh bien! Monsieur de Martigny, la bataille est perdue.

— Oh non.

— Vous en doutez, demanda don Miguel avec une certaine surprise.

— Nous n'avons pas de détail officiels, mais si j'en crois certaines lettres, j'ai des raisons pour supposer qu'elle n'est pas perdue.

— Pensez-vous alors qu'elle ait été gagnée par le général Lavalle ?

— Non plus. Je pense qu'il a été versé inutilement du sang.

— Vous vous trompez, Monsieur, reprit don Miguel avec un accent si grave et si affirmatif que monsieur de Martigny en fut frappé.

— Mais vous, Monsieur, vous ne pouvez avoir d'autres renseignements que les rumeurs de Buenos Aires, où les journaux du gouvernement du général Rosas qui n'enregistrent jamais que des succès.

— Vous oubliez, Monsieur de Martigny, que voici un an que je vous instruis, vous, et ainsi que vous devez le savoir, la commission argentine et la presse de tout ce qui peut vous éclairer, non seulement sur la situation de Buenos Aires, mais encore sur les actes les plus secrets du cabinet de Rosas. Vous oubliez cela, Monsieur, lorsque vous supposez que j'ai appris par la rumeur publique l'événement si important qui nous occupe. N'en doutez pas, la bataille del « Sauce grande » a été perdue par l'armée libératrice. Quant à la proclamation du général Echagüe, que j'apporte avec moi, elle m'a été certifiée par lettres particulières de personnes bien informées qui me sont dévouées dans l'armée de Rosas.

— Vous avez cette proclamation? señor, de-

manda le ministre français avec inquiétude.

— La voici, Monsieur, et il remit en effet à M. de Martigny le compte rendu de la bataille, revêtu de la signature du général don Pascual Echagüe.

— De cette proclamation, reprit don Miguel aussitôt que M. de Martigny en eut achevé la lecture, à part toutes les exagérations dont elle fourmille, il ressort un fait incontestable, c'est que la bataille a été perdue par le général Lavalle.

— Cependant les lettres reçues...

— Pardon, Monsieur, je n'ai pas fait le voyage de Buenos Aires à Montevideo pour discuter la véracité de ce document dont j'ai malheureusement la conviction, je suis venu afin de savoir, ce fait étant avéré, ce qu'il est possible de faire encore.

— Eh bien! que pensez-vous qu'on pourrait faire au cas où cette défaite se confirmerait ?

— Ce qu'on pourrait faire, je vais vous le dire, Monsieur, mais croyez bien que les idées que j'émettrai devant vous, résultent de la situation même des faits toujours plus éloquents que les hommes.

— Parlez, Monsieur, parlez, répondit l'agent français.

Alors, avec une lucidité et une largeur de pensées qu'on était loin de supposer à un homme aussi jeune, don Miguel développa au ministre le plan que, devant ses amis, quelques jours auparavant, il n'avait fait qu'effleurer, mais dont la vaste portée les avait comblés d'admiration

VAUD

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

PRÉVERENGES QUI SUIVRA ?

Il n'est pas trop tard pour relever l'excellent exemple donné par une cinquantaine d'habitants de Préverenges, qui, un samedi de juillet, sous la conduite d'un pêcheur professionnel, ont entrepris le nettoyage de leur plage polluée. Voici comme la « Feuille d'avis de Morges » nous conte cette journée :

« Dès 13 h. 30, hommes, femmes et enfants, armés de râteaux, de brouettes, de pelles, se mirent à l'ouvrage avec un cœur « gros comme ça ». Plusieurs n'habitent Préverenges que depuis quelque temps seulement. Et pourtant, ils sont venus « parce qu'ils profitent du lac et qu'ils trouvent normal d'agir »... Une initiative qui devrait inspirer d'autres communes car il est désormais prouvé que les bonnes volontés ne manquent pas lorsqu'il s'agit de l'épuration de l'eau. »
Fort juste : qui suivra ?

LAUSANNE

LE GASPILLAGE DANS L'ARMÉE

La « Nation », journal de la droite vaudoise, publie parfois de surprenants articles. Tel celui-ci intitulé « Quinze jours » et dont l'auteur est M. J.-F. Cavin. On y lisait notamment :

« L'armée est économe dans les petites choses, mais parfois bien peu dans les grandes. Elle est avare en pattes à fusil et en boutons d'ordonnance, mais particulièrement prodigue du temps de ses hommes. Pourtant l'entretien d'un soldat pendant une journée coûte sensiblement plus cher — à la Confédération et à l'économie nationale — qu'un petit morceau de toile distribué par le sergent-major. »

« Aussi saluons-nous l'intervention de M. Debétaz au Conseil national demandant que la formation des futurs sous-officiers soit entreprise pendant les dernières semaines de l'école de recrues et que la durée des cours de répétition soit réduite de trois à deux semaines. »

« Cette troisième semaine de cours ! Qui n'en a pas ressenti la morne et inutile longueur ? »

De pareilles lignes ne pouvaient passer sans réaction des lecteurs de la « Nation ». C'est pourquoi nous n'avons nullement été étonné en constatant que, dans un numéro suivant, M. Marc Panchaud, d'Oberengstringen, clouait au pilori l'« audacieux » M. Cavin.

Le plus stupéfiant toutefois, c'est que la rédaction de la « Nation » a soutenu son collaborateur et qu'elle a fait suivre le philippique de M. Panchaud de ce texte :

« Le problème de la durée des cours de répétitions n'est certes pas facile et la durée admise résultera

toujours d'un compromis. Les besoins varient considérablement d'une spécialité ou d'une arme à l'autre et dépendent aussi du grade que l'on a. »

« M. Panchaud, comme l'armée, nous paraît s'accommoder un peu trop facilement de la situation actuelle et de la perte de temps qu'elle implique pour un trop grand nombre de soldats. Pourquoi l'armée pourrait-elle allègrement gaspiller une main-d'œuvre et des hommes qui manquent si cruellement ailleurs ? Il est vraiment un peu trop facile d'inviter notre malheureux collaborateur à protester, par la voie de service sans doute, sur le manque d'intensité de l'instruction. Pour être de corvée de patates demain ? »

Et dire que les idées de la « Nation » sont, paraît-il, très proches de celles de M. Paul Chaudet !

CORSEAUX

POUR ACCÉLÉRER LES DÉBATS

Pour accélérer les débats du législatif communal — du moins lors de la traditionnelle séance d'été — on a découvert à Corseaux une excellente méthode. On prépare une petite collation accompagnée d'un vin fameux, qu'on met rafraîchir en bouteilles dans la fontaine. Le résultat : le volumineux ordre du jour a été épuisé en moins d'une heure ! Vébé.

Après l'assassinat du restaurateur chinois à Lausanne Précisions sur la peine possible

Ainsi que nous l'avons annoncé lundi, les auteurs et co-auteurs présumés de l'assassinat du restaurateur chinois Kouo Sien-kou le 20 juillet dernier à Lausanne, sont connus et l'un d'entre eux a été appréhendé à Epinal. Celui-ci, Marc Minka, 22 ans, de Rouen, Français, a été écroué sous l'inculpation d'homicide volontaire avec préméditation, guet-apens et vol de numéraire. Le correspondant d'un journal déclarait à ce propos que, selon la juridiction française, Minka était passible de la peine de mort.

Citoyen français, arrêté en France, l'auteur d'un crime commis à l'étranger ne peut être extradé pour être traduit devant l'instance de jugement, il sera jugé dans son pays d'origine. Cependant, le Code pénal le plus favorable lui est applicable pour la fixation de la peine, il ne peut donc être condamné à la peine capitale puisque celle-ci n'est pas prévue par le Code pénal suisse.

Il y a quelques années, une femme fut assassinée à Genève à la rue du Cendrier, lors d'un hold-up chez un homme d'affaires, le coupable, un Français, fut jugé à Lyon et con-

damné, selon le Code pénal suisse, à la réclusion à perpétuité alors que le verdict du jury correspondait à la peine capitale selon le Code pénal français.

LES STATIONS VAUDOISES SONT LES PLUS IMPORTANTES POUR LA CGN.

Au cours de l'an passé, les bateaux de la CGN ont transporté 1,5 million de passagers sur les eaux du Léman, contre 1,6 million l'année précédente. Il s'ensuit que l'exercice a bouclé par un excédent de recettes d'exploitation s'élevant à 84 791 fr.

La flotte de la CGN se compose actuellement de dix-huit unités, dont les plus grandes — « Le Simplon » et « l'Helvétie » — peuvent accueillir chacune 1600 passagers à leur bord.

Les stations vaudoises ont procuré 52,01 % de la totalité des recettes voyageurs, tandis que les stations françaises ont produit 23,25 %, les stations genevoises 20,77 % et les stations valaisannes 3,97 %. Signalons encore qu'en haute saison, la CGN utilise les services de 158 agents.

CHRONIQUE GENEVOISE

Au Victoria-Hall Roger Pierre et Jean-Marc Thibault

Excellente soirée, ouverte avec brio par l'ensemble beat les B. G. System, dynamiques et sans complexes, iustices, auquel succédait Jean de Méry, ventriloque très habile, mais avec des textes fades et réchauffés. Le jongleur bavarois Erwin — dont la partenaire est une belle blonde très élanée — se joue des difficultés dont avec humeur il pimait ses exercices exécutés dans un rythme endiablé. Gérard Aubert, l'auréole de la Grande Chance, sincère, fervent, émouvant, interpréta avec gentillesse et sensibilité des chansons bien venues, mais peu intelligibles en raison d'une articulation déplorable. (Est-ce l'émotion ?). Jo-Johnny, souple et alerte, présentait le spectacle et prouva des qualités éprouvées de comique dans un répertoire de caf'conc' de 1925. Un pianiste et un batteur talentueux assuraient les accompagnements et les intermèdes.

Bien chauffée par cette première partie, la salle est d'emblée conquise à l'apparition cocasse des deux grands amuseurs français. On pourrait les appeler les cascadeurs du rire, tant leurs trouvailles ingénieuses et décapillantes s'enchaînent avec rapidité, au point que l'on a pas le temps de reprendre son souffle. Un comique sans faille, qui n'appuie jamais, sans vulgarité, ni gags ou trucs éculés, un métier parfaitement rôdé. Ils ont l'art de suggérer beaucoup avec rien : une serviette, un tuyau de caoutchouc, une coiffure, des « costumes » réduits à

quelques oripeaux, le plus souvent. Leur liberté, leur aisance, leur fantaisie, leur façon de rire de ce qu'ils font, l'assurance qu'ils ont de faire rire, les rendent éminemment sympathiques et aptes à dérider les plus moroses. On a toujours l'impression d'être avec eux dans une réunion amicale et qu'à la demande de copains et en utilisant ce qui leur tombe sous la main, ils improvisent des monologues ou des sketches au gré de l'inspiration. Seuls de grands artistes peuvent donner cette impression de spontanéité et faire mouche à tout coup.
Intérim.

Aujourd'hui ouverture de la location pour les Fêtes de Genève

Les bureaux de vente des billets pour les places assises des corsos fleuris et du feu d'artifice des Fêtes de Genève sont en vente dès ce jour, dès 10 h., dans les bureaux de location suivants :

- Office du tourisme de Genève, place des Bergues 3;
- Magasins Au Grand Passage, rue du Rhône 50;
- Magasins Aux Epis d'Or, Confédération 15.

L'avant-programme général de la manifestation peut être obtenu à l'Office du tourisme de Genève, place des Bergues 3. Envoi gratuit sur demande.

LAUSANNE : A l'Ecole hôtelière. — L'Ecole hôtelière de Cour, propriété de la Société suisse des hôteliers, a été fondée par J. Tschumi, qui a dirigé l'Hôtel Beau-Rivage de 1888 à 1912, elle s'ouvrit le 15 octobre 1893 à Ouchy et a été dès lors transférée à l'avenue de Cour. Elle pourra fêter ses 75 ans d'existence et de bon travail le 15 octobre prochain. Son directeur actuel M. S. Weissenberger, a donné sa démission après neuf ans et sera remplacé par M. E. Gerber, de Berne. M. Weissenberger, venu de Zurich, entra en fonctions le 1^{er} avril 1959.

C'est en 1904 que l'école s'installa aux Figuiers, à l'avenue de Cour. La maison fut agrandie en 1910, et complétée par un pavillon en 1928. L'institution s'est régulièrement développée. C'est une des écoles hôtelières les plus renommées d'Europe.

LES MOSSES : Expansion touristique. — La Société d'expansion touristique des Mosses, qui s'est constituée au col des Mosses le 30 juillet, a pour but de promouvoir le tourisme, de le développer dans la région des Mosses et plus particulièrement au col. Elle se propose tout d'abord d'y construire un hôtel de 400 lits, avec un grand restaurant.

L'assemblée constitutive a appelé à la présidence de la société, M. F. Tissot, hôtelier, et nommé un Conseil d'administration composé de représentants des autorités cantonales et communales, de divers milieux touristiques, hôteliers et industriels, parmi

lesquels il faut citer MM. A. Barraud, député aux Diablerets, J.-P. Vouga, architecte cantonal, et G. Hubert, syndic d'Ormont-Dessous.

L'assemblée a constaté que la totalité des 400 actions offertes en souscription publique a été souscrite. Le capital social initial de 200 000 fr. sera augmenté plus tard par d'importants apports de terrains pour permettre à la société d'atteindre ses buts.

YVERDON : Suisse-Danemark dans moins d'un mois. — En cette année olympique les nageuses et les nageurs suisses ont un but certain, du moins les meilleurs d'entre-eux : obtenir les limites imposées par Mexico.

Depuis plusieurs semaines on parle des performances de ceux-ci ; d'abord ce fut lors des rencontres internationales de Bratislava, ensuite à Innsbruck. Enfin dernièrement lors de la rencontre des Six-Nations à Madrid où notre pays termina troisième pour la première fois, puis d'Israël où se trouvent actuellement nos représentants.

Le COS a fixé comme ultime limite de qualification le 1^{er} septembre prochain. Ce sera donc à Yverdon, dans la piscine de la localité que les nageurs suisses tenteront, en recevant les Danois les 31 août et 1^{er} septembre prochains, pour l'ultime fois de réussir les temps imposés.

L'adversaire de la Suisse n'est peut-être pas trop connu dans le monde de la natation ; néanmoins il donnera une excellente réplique à nos sélectionnés. C'est le Cercle des nageurs d'Yver-

don qui organisera cette rencontre internationale, la dernière d'une saison qui a si bien débuté pour la natation helvétique.

M. Baehler pourra dormir tranquille

Le député Baehler, du groupe dit Vigilance, a posé au Conseil d'Etat une question écrite afin de savoir : « S'il est exact que certains des calicots, brandis lors des manifestations sur la voie publique, ont été confectionnés dans les salles et par des élèves de divers collèges du cycle d'orientation et des centres de loisirs ? »

Et voici la réponse du Conseil d'Etat :

« La quasi-totalité des moyens matériels (locaux, impression de tracts, confection de calicots) mis à disposition des jeunes lors des manifestations de mai passé l'ont été par des organisations de jeunesse qui ne sont pas contrôlées par l'Etat. »

« A notre connaissance, aucun calicot n'a été confectionné dans le cadre du cycle d'orientation ou des centres de loisirs de quartier ; ces derniers, d'ailleurs, ne dépendent pas de l'Etat. »

Ne voilà-t-il pas bien du temps perdu par la chancellerie et des frais inutiles, mais M. Baehler pourra dormir tranquille, le seul gaspillage étant celui qu'il a provoqué par sa question.

Cinéma Lausannois

A. B. C. Tél. 22 55 53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
John Wayne et Montgomery Clift dressés l'un contre l'autre dans une rivalité acharnée
LA RIVIERE ROUGE
Un film d'Howard Hawks

Bel-Air Tél. 25 53 12
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première vision - Technicolor
Un superwestern de haute lignée, dur et violent
WILL PENNY LE SOLITAIRE
Charlton Heston, Joan Hackett, Donald Pleasence

Cineac Tél. 22 74 99
Permanent, de 14.00 à 22.00 7 ans
LA GRANDE PARADE 1968

Lido Tél. 25 21 44
14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.10 18 ans
Première réédition
Le chef-d'œuvre de Jean Cocteau
LES PARENTS TERRIBLES
Jean Marais, Josette Day, Y. De Bray
Quelques jours seulement !
Un grand classique

Palace Tél. 22 15 30
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
5e semaine
La vie sexuelle dans le mariage
LE MIRACLE DE L'AMOUR
Film d'éducation sexuelle
Record d'affluence en été
Parlé français

Rex Tél. 25 45 51
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
L'un des dix meilleurs films du monde
REBECCA
d'Hitchcock, le chef-d'œuvre du maître du suspense - Parlé français
Avec Laurence Olivier et Joan Fontaine

Athénée Tél. 23 24 12
14.15, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans
LE CORNIAUD

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 7 ans
Un classique du 7e art
Les Marx Brothers dans
SOUPE AU CANARD
(DUCK SOUP) Les rois du rire dans leur film le plus célèbre - Fav. susp. à 21.00
Vers. orig. s.-t. fr./all.

Colisee Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 16 ans
La Palme d'or du Festival de Cannes en 1966 Le fameux film de C. Lelouch
UN HOMME ET UNE FEMME
Anouk Aimée, Jean Louis Trintignant, Valérie Lagrange, Pierre Barouh
Eastmancolor

Metropole Tél. 25 62 22
14.30, 20.30 16 ans
07 CONTRE SUPERDIABOLIQUE

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
LA FILLE ET LE GÉNÉRAL

Atlantic T. 22 11 44-45
14.00, 17.10, 20.30 12 ans
Le feuilleton qui remporta un immense succès à la radio !
LES MISÉRABLES
d'après l'œuvre de Victor Hugo, avec Jean Gabin, Bourvil, Danièle Delorme, Bernard Blier, Serge Reggiani
CinémaScope - Couleurs

Capitole Tél. 22 51 52
14.30, 17.30, 20.30 12 ans
Première vision - Technicolor
Dick Van Dyke alias Fitzwillly dans
UN SI GENTIL PETIT GANG
Barbara Feldon, J. McGiver, E. Evans

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 20.30 16 ans
GÉANT

Moderne Tél. 26 28 77
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Lino Ventura, Bourvil, Alain Delon dans
LE CHEMIN DES ÉCOLIERS
de M. Boisrond
Audacieux... Cynique...
Parfois plein d'humour

Corso-Renens Tél. 24 90 85
20.30 16 ans
RELACHE

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Addis-Abeba: les pourparlers de la dernière chance

« Cette conférence est notre dernière chance pour résoudre la crise au moyen d'une négociation pacifique » a déclaré lundi M. A. Enahoro, chef de la délégation nigérienne, au cours de la séance inaugurale des pourparlers de paix nigéro-biafra d'Addis-Abeba.

« Nous avons honte d'être associés à une guerre féodale qui a discrédité l'Afrique » a déclaré de son côté le colonel Odumegwu Ojukwu, chef du Gouvernement biafra au début d'un discours qui a duré deux heures quarante minutes et qui comportait trente-cinq feuillets.

Après avoir ajouté qu'il n'y avait jamais eu « un tel exemple d'extermination de toute une population », le leader biafra a longuement évoqué les origines du conflit.

Le leader biafra a ensuite fait état des atrocités commises par les autorités fédérales nigériennes et a déclaré: « Cette association inhumaine appelée Nigéria ne peut pas et ne doit pas

être restaurée ».

« Si le Nigéria, a-t-il poursuivi, estime véritablement défendre la volonté des minorités, il devrait accepter la proposition d'un plébiscite dans les régions contestées du Nigéria et au Biafra ». Le colonel Ojukwu a précisé que ce plébiscite devrait être contrôlé par une organisation internationale.

Il a réaffirmé que la guerre ne pouvait résoudre aucun problème et a dénoncé ceux qui « fournissent des armes et des munitions à l'un des adversaires » comme des « ennemis de l'Afrique ».

Dans un discours préliminaire, l'empereur d'Éthiopie Haïlé Sélassié avait lancé un pressant appel aux représentants du Nigéria et du Biafra pour qu'ils laissent de côté leurs divergences personnelles, afin d'aboutir à un règlement rapide du conflit.

La séance inaugurale de la conférence de paix d'Addis-Abeba s'est terminée à 19 h. 40 HEC. Les travaux reprendront mardi matin.

France: LE FOSSÉ PCF-UNEF SE CREUSE

Le conflit opposant, depuis les événements de mai, le Parti communiste français aux dirigeants du syndicat étudiant, l'UNEF, s'est encore aggravé à l'occasion du neuvième festival de la jeunesse de Sofia.

Un communiqué publié hier par l'organisation étudiante fait en effet état de l'expulsion de la capitale bulgare, de la délégation de l'UNEF et de « brimades et vexations » infligées à ses membres. L'UNEF considère qu'une telle attitude n'avait « qu'un but »: empêcher que soit expliqué à la jeunesse du monde le sens des magnifiques luttes de mai-juin menées par les étudiants et la jeunesse française contre le capitalisme.

« Il semble, ajoute le communiqué, que ces mesures aient été prises à la demande de l'Union des Jeunes Communistes de France. Ce n'est là que la continuation de l'attitude de mai et juin, alors que le mouvement révolutionnaire était pleinement approuvé par l'UNEF et ne recevait dans les universités qu'un accueil mitigé de la part de la direction des Jeunes Communistes ».

Les vingt-cinq membres de l'UNEF

qui s'étaient rendus à Sofia n'avaient pas été admis par le Comité du festival et le Comité français comme faisant officiellement partie de la délégation officielle. « Ils sont ici en touristes », avait déclaré le secrétaire général de la jeunesse communiste de France.

Les comités d'action étudiants ont convoqué « leurs militants à une assemblée générale d'une extrême importance le jeudi 8 août ». Le motif de cette réunion n'a pas été précisé.

FESTIVAL AGITÉ

Le festival de Sofia paraît d'ailleurs très agité. Des membres de la délégation tunisienne ont subi des violences de la part d'éléments de la police bulgare, au cours de la nuit du 3 août. L'incident aura des suites diplomatiques.

D'autre part, cette nuit, un meeting sur la lutte révolutionnaire anti-impérialiste à l'Université de Sofia s'est terminé par décision du président bulgare, alors que vingt orateurs devaient encore prendre la parole. Il y a eu un grand chahut, mais un nouveau meeting a été convoqué pour aujourd'hui.

Mexico: ultimatum des étudiants

Les étudiants de Mexico ont menacé lundi de « passer à la lutte armée » si les revendications qu'ils ont présentées la semaine dernière ne seraient pas satisfaites. Ils ont donné soixante-douze heures aux autorités pour y répondre favorablement.

Cet « ultimatum » a été lancé à l'issue d'une manifestation organisée par les étudiants de l'Institut polytechnique national, au cours de laquelle près de cent cinquante mille participants ont exigé une fois de plus la destitution des autorités, qu'ils considèrent comme responsables des brutalités policières de la semaine dernière et de l'intervention de l'armée dans les affaires intérieures de l'université autonome.

Les étudiants, qui ont défilé dans un ordre parfait, ont réclamé non seulement le retrait du général Ramirez, chef de la police de la capitale, de son adjoint, le général Mendiolea, et du chef du corps de « granaderos », mais aussi le départ du secrétaire d'Etat à l'Intérieur Echeverria et du « régent-maire » de la ville, Corona del Rosal. Ils ont insisté également pour que soit abrogée la notion de « dissolution sociale » qui apparaît dans le Code pénal mexicain et qui, selon les manifestants, peut donner lieu à des abus.

Les étudiants exigent également la dissolution du corps des « granaderos », considéré comme l'élément de choc de la police municipale.

Conseil de sécurité: la plainte jordano-israélienne

Le Conseil de sécurité de l'ONU a entamé hier ses débats sur la plainte déposée simultanément par la Jordanie et par Israël au sujet du bombardement par ce dernier pays, dimanche, d'un village abritant des terroristes arabes. Notre photo: le roi Hussein de Jordanie (habit clair, au centre) inspectant les dégâts.



VIETNAM: le pouvoir légitime, les accords de Genève et les perspectives de la paix

IV *

On sait que les principales dispositions des accords étaient d'ordre militaire. Elles prévoyaient notamment qu'une ligne de démarcation militaire provisoire serait tracée au 17° parallèle, les forces militaires (elles seulement) des deux parties étant regroupées de part et d'autre de cette ligne, laquelle, était-il dit, « ne saurait en aucune façon être interprétée comme constituant une limite politique ou territoriale », ce qui signifie que le 17° parallèle n'est pas une frontière et que la « ligne » qu'il constitue (comme la zone démilitarisée qui l'entoure) n'ont de valeur qu'entre Vietnamiens et Français (ou leurs successeurs).

Des élections générales, destinées à permettre la formation d'un gouvernement unique pour tout le Vietnam, devaient avoir lieu en juillet 1956 « sous le contrôle d'une commission internationale » formée des mêmes pays que la CIC (art. 7 de la déclaration finale). Ainsi devait être obtenu, de façon démocratique, le règlement politique du conflit, la France et la RVD s'en remettant à des élections pour assurer la réintégration, au sein d'un Vietnam unifié, de la « zone occupée du Sud ».

Le fait que, par une série d'accords, la France ait associé, de septembre à décembre 1954, les États-Unis aux responsabilités militaires, dans la zone qui lui était provisoirement laissée au Vietnam (avant de leur transférer en fait ces responsa-

bilités) ne change rien au fait que le Sud est et demeure une « zone provisoirement occupée » et ce, quelle que soit la nationalité des « autorités d'occupation ». Les États-Unis, ayant poursuivi à leur compte, bien qu'avec des moyens différents, la guerre coloniale de la France, se trouvent être en fait, au Vietnam, ces successeurs de la France dont parlent les accords (art. 27 de la convention militaire en particulier). Ils se trouvent ainsi tenus d'assumer et d'exécuter les engagements pris par celle-ci, en ce qui concerne le Vietnam, en 1954.

Il serait facile de démontrer que le coup d'Etat du 21 octobre 1955 par lequel Ngo Dinh Diem a renversé Bao Dai et le régime de fait établi dans leur zone par les Français n'a pu avoir lieu et réussir durablement qu'avec le plein soutien des autorités américaines désireuses de transformer la zone sud en Etat séparé. Les États-Unis se trouvent vis-à-vis des régimes (successifs) de Saigon dans la même situation que la France vis-à-vis du régime baodaïste. Ils se trouvent de ce fait soumis aux dispositions arrêtées par les accords de Genève sur le Vietnam du 20 juillet 1954.

Il en découle trois conséquences très importantes :

1. La présente conférence de Paris pourrait être considérée comme une simple suite de celle de 1954, destinée seulement à pourvoir à l'application des accords par le nouveau « partenaire » (en l'espèce les États-Unis) qui a violé les accords en introduisant des

troupes et en construisant des bases au Sud, en attaquant, avec son aviation la zone nord, en aidant, par les armes, les autorités du sud à se soustraire à l'exécution des accords de 1954.

La Conférence de Paris pourrait dès lors se limiter à négocier de nouveaux délais pour l'évacuation des troupes et des bases et pour la tenue des élections générales prévues par les accords.

2. Les conversations ne mettraient en présence que les États-Unis et la République démocratique du Vietnam, dont le gouvernement est le seul légitime au Vietnam, et dont la « zone sud » fait déjà plus ou moins juridiquement partie, comme le suggère d'ailleurs la Constitution de la RDV (article 1). Une autorité sudiste ne pourrait y participer qu'une fois réalisé un accord entre les différentes forces sudistes en présence (Front national de libération, Alliance, Sectes, etc...) pour la formation d'un gouvernement provisoire d'union nationale et la fin du statut d'occupation.

3. Il n'y aurait nul besoin d'associer, à aucun stade de ces négociations les « puissances de Genève » (France, Grande-Bretagne, URSS, Chine, etc...) encore moins d'autres pays. Seul l'accord final pourrait, le cas échéant, être soumis à l'« approbation » ou à la garantie d'autres puissances que les parties signataires.

Philippe DEVILLERS.

* Voir nos numéros des 23, 25 et 26 juillet.

EN QUELQUES LIGNES

● JOHANNESBOURG. — Réunis à Johannesburg, en symposium, d'éminents cardiologues venant de six pays sont parvenus à la conclusion que la transplantation cardiaque est un succès dans le sens d'un traitement palliatif.

● ATHÈNES. — Le tribunal militaire d'exception de Salonique a condamné lundi soir deux officiers pour activités subversives: le capitaine Servopoulos, âgé de 27 ans, a été condamné à 15 ans de prison, et le lieutenant Charalambopoulos, âgé de 25 ans, à 10 ans. Les deux accusés avaient été arrêtés il y a trois mois pour avoir fait partie de l'organisation de résistance « Défense de la démocratie ».

● JÉRUSALEM. — Le Gouvernement israélien a approuvé la nomination de M. Zev Shafar comme ministre des Finances, a annoncé lundi soir le premier ministre Eshkol. M. Zev Shafar conserve néanmoins son portefeuille du commerce et cumule ainsi les deux fonctions. Aux finances, il remplace M. Pinhas Sapir qui vient d'être nommé secrétaire général du Parti travailliste.

● BEYROUTH. — Le Conseil des ministres libanais a décidé de prendre des mesures de rétorsion d'ordre économique à l'encontre de la Syrie.

● JÉRUSALEM. — « Des déclarations sur une renaissance de la guerre ne peuvent que retarder la paix et faire naître dans le cœur du peuple juif et des amis d'Israël des doutes non fondés sur notre politique à long terme » a déclaré lundi M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères se référant indirectement à des propos tenus la semaine dernière par le général Moshe Dayan, ministre israélien de la Défense.

● ALGER. — On apprenait, lundi de source autorisée, à Alger, que M. Ahmed Medeghri, ministre de l'Intérieur d'Algérie, aurait présenté sa démission au président Boumedienne. Toutefois, ce dernier ne l'aurait pas acceptée. De plus, des informations selon lesquelles le ministre se trouverait à l'étranger, en exil ont été infirmées.

● KINSHASA. — Le président Masmamba-Debat a annoncé lundi soir la composition du nouveau gouvernement provisoire de la République du Congo. En dehors de M. Lissouba, ancien premier ministre rappelé dans l'équipe gouvernementale, les cinq autres principales personnalités faisaient partie du gouvernement qui a remis dimanche sa démission au président. Les portefeuilles de la justice, de l'économie, de l'intérieur, des travaux publics et des PTT, de la jeunesse et des sports sont attribués à des hommes nouveaux.

M. Masmamba-Debat a d'autre part annoncé la création d'un Conseil national de la révolution qui comprendra trente membres.

● LONDRES. — La menace d'une intervention de Moscou dans les affaires intérieures de Tchécoslovaquie provoque une émotion considérable en Grande-Bretagne où personne ne paraît s'indigner de l'intervention de Londres dans les affaires du pays de Galles: tel est, en substance, le commentaire apporté, hier à Londres, par M. Gwynfor Evans, député aux Communes, et président du Parti nationaliste gallois « Plaid Cymru », à la déclaration de Bratislava.

● PRAGUE. — « Aucune clause de la déclaration signée à Bratislava n'engage la Tchécoslovaquie à réviser en quoi que ce soit ses principes en matière de politique intérieure ou étrangère », a déclaré lundi après midi M. Oldrich Cernik, président du conseil et membre du praesidium, devant 6000 militants rassemblés à Prague pour entendre les rapports des membres du praesidium sur les négociations de Cierna et de Bratislava.

● PARIS. — Quarante-huit pour cent des Français sont satisfaits du choix de M. Couve de Murville comme premier ministre, 12 % sont mécontents et 40 % ne se prononcent pas. Tel est le résultat du dernier sondage d'opinion effectué par l'Institut français d'opinion publique.

● JÉRUSALEM. — « Le Gouvernement israélien n'acceptera pas de délai, ni de subir un chantage, à propos de la libération du Boeing d'El-Al », a déclaré hier devant le Parlement M. Moshe Carmel, ministre des transports israéliens. Il a ensuite lancé un sévère avertissement à l'Algérie.

● PARIS. — « Nous ne saurions considérer les mesures de licenciements et de mutations intervenues au sein des rédactions de l'ORTF comme définitives », a souligné lundi soir le Syndicat national des journalistes (SNJ) — autonome — dans un communiqué. « L'irréparable, ajoute le SNJ, entraînerait pour longtemps une baisse de prestige du journal télévisé et de France-Inter ».

● VENISE. — Le professeur Luigi Chiarini, directeur du Festival cinématographique international de Venise a présenté sa démission de mem-

bre du Parti socialiste unifié italien, apprend-on à Rome. Il s'est refusé à indiquer les motifs qui ont provoqué sa décision. Selon les milieux proches de la direction du festival, la démission du professeur aurait été motivée par un article paru récemment dans l'« Avanti » (organe officiel du Parti socialiste unifié), qui mettait en cause l'organisation et la gestion de la Mostra.

● KASSEL. — Un commerçant allemand de 43 ans a tué sa femme et ses cinq enfants — trois garçons et deux filles, âgés de 5 à 17 ans — puis a bouté le feu à sa maison. L'homme s'est ensuite donné la mort.

E.-U.: Les républicains vont désigner leur candidat

La 29^e convention du Parti républicain s'est cérémonieusement ouverte à 10 h. lundi matin à Miami Beach (Floride). Comme le gouverneur de Californie, le raciste Reagan, a posé officiellement, hier après midi, sa candidature, la convention devra choisir, pour l'investiture en vue de l'élection présidentielle, entre trois candidats: MM. Nixon, Rockefeller et Reagan. Ces trois candidats s'appliquent maintenant à s'assurer, en coulisse, des suffrages des délégués. Les observateurs donnent pour favori, et d'assez loin, M. R. Nixon.



M. R. Nixon

Pays basque: plus aucun frein à la répression

L'Etat d'exception vient d'être établi dans la province basque de Guipuzcoa pour une durée de trois mois. Il a été motivé par « le climat de violence et de tension créé par les troubles réitérés de l'ordre public et les délits commis par des agitateurs soutenus par l'« étranger » indique le texte du décret.

Trois articles du « Xueo » (loi constitutionnelle espagnole) ont été suspendus et le ministre de l'Intérieur

a été autorisé à « adopter les mesures adéquates pour rétablir l'ordre public ».

La police pourra ainsi arrêter et maintenir en prison pour un temps indéfini, ou encore déporter dans d'autres provinces les personnes qu'elle considère comme responsables de troubler l'ordre public. Elle pourra également effectuer des perquisitions domiciliaires sans autorisation judiciaire.